



Quel impact des mesures compensatoires proposées face à la détérioration de la retraite Ircantec ?

Denis Desanges

Les tableaux suivants montrent quel serait l'impact calculé en nombre de points Ircantec de certaines mesures compensatoires proposées par le ministère et actuellement en discussion, vis-à-vis de la détérioration de la retraite Ircantec *.

1) Perte liée à l'impact de la réforme (en nombre de points) :

Echelons	Points acquis en 2008/an	Points acquis en 2017/an	Différence en points
1	1 227	748	- 479
7	1 872	1 176	- 696
10	2 313	1 468	- 845
13	3 119	2 003	- 1 116

**Ce qui correspond à une perte de 30500 points sur une carrière moyenne
Soit une diminution de 35%**

2) Gain en points des mesures d'accompagnement :

Indemnités	Montant en euros en 2008/an	Montant estimé en euros en 2017/an	Nbre de points 2017	Nbre de points acquis sur une carrière de 35 ans
Service public exclusif	5 737,12	6 253	184	6 440
Indemnité d'activité sectorielle ou Prime multi établissement	4 911,24	5253	157	5 495
Astreintes à hauteur 4500 euros / an	4 500	4 905	132	4 620
Responsable de pôle	2 400	2 616	77	2 695

* Ces calculs destinés à fixer un ordre de grandeur ont été faits en choisissant comme repère l'année 2017, date de la fin de la période transitoire, en prenant en compte les critères suivants :

- Taux théorique tranche A : 5,6%
- Taux théorique tranche B : 15,6%
- Salaire de référence : 5,30 %.
- Evolutions estimées à 25,7% pour le PASS et à 9% pour les salaires sur la période 2009-2017
- Intégration de l'augmentation des cotisations
- Taux d'inflation retenue : 1,80 %/an environ.

Ils demeurent forcément approximatifs mais néanmoins indicatifs, les comparaisons reposant sur le calcul de carrières artificiellement construites de façon « instantanées ».